

Dispositions pratiques pour la reprise des célébrations dans les églises des Yvelines

Dans chaque paroisse du diocèse, les curés, en concertation avec leurs équipes pastorales, ont la responsabilité de veiller à l'application des mesures ci-dessous, et de déterminer les modalités de communication en direction des fidèles, de manière adaptée au contexte local de leur communauté.

La date de reprise des célébrations publiques dans les Yvelines est fixée par Mgr Aumonier au **mardi 26 mai**. Elle n'est cependant effectivement possible qu'une fois le dispositif sanitaire mis en place, et opérationnel. Au préalable, chaque curé aura informé l'un des vicaires généraux du **nombre maximum de fidèles** qui peuvent se rassembler dans les églises dont il a la responsabilité. Ce nombre est à **calculer sur la base d'un double critère** : la surface générale au sol à raison d'un fidèle pour **4m²**, ET le maintien d'une distance minimale d'**1 mètre** entre chaque place assise utilisée.

1/ Principes d'aménagement et d'accueil dans les églises

- Assurer **un affichage visible** à la porte des églises avec les rappels suivants :
 - o Respect des **gestes barrières**
 - o **Distanciation** systématique d'1 mètre au moins
 - o **Port du masque** obligatoire (à partir de 11 ans)¹
 - o **Nombre maximum de fidèles** dans l'église concernée
- Maintenir les **portes des églises ouvertes** durant tous les horaires d'ouverture au public.
- Garder les **bénitiers vides**.
- Mettre en place une **signalétique** assurant la **distanciation** correcte (1 mètre) :
 - o Pour les places assises (Condamnation de bancs et chaises)
 - o Pour la circulation des fidèles (Éviter les croisements des personnes)

2/ Préparation des célébrations

- Organiser **l'entretien et la désinfection** des lieux :
 - o *Une fois par semaine*, avant le début des offices dominicaux, assurer le **nettoyage renforcé des lieux** (sols, bancs, chaises...)
 - o *Après chaque célébration*, **désinfection au gel hydro-alcoolique** (vaporisation ou lingettes) de tous les objets potentiellement en contact avec les mains ou la salive (vases sacrés, encensoirs, pupitre, ambon, crédence, micros...). Les linges liturgiques seront renouvelés après chaque messe (lessive à 60°)
- Limiter **l'accès à la sacristie** et les personnes manipulant les objets liturgiques.
- Chaque prêtre utilise son calice, son aube et ses ornements.

¹ Le masque sera bien-sûr retiré lors des rites qui l'exigent



- Les **feuilles de chant** à usage unique seront disposées sur les chaises et détruites ou emportées à l'issue de la célébration.
- On pourra organiser un **dispositif d'inscriptions préalables** pour réguler le nombre de participants (*voir note dédiée du service communication*)
- Prévoir un **service d'accueil** pour :
 - Répartir les **fidèles**, gérer les flux, assurer la distanciation, éviter les regroupements à l'intérieur et à l'extérieur de l'église.
 - Recommander le **port du masque**.
 - Veiller à la **désinfection obligatoire des mains** dès l'entrée dans l'église. (gel hydro-alcoolique mis à disposition)

3/ Célébration de la messe

- Veiller à la **distanciation correcte des ministres** (processions limitées, places dans le chœur, concélébration)
- Limiter le nombre de **servants d'autel** et les choisir en âge de pouvoir respecter les gestes barrière.
- Limiter le nombre de **d'animateurs liturgiques** (chantres, instruments) en s'assurant qu'ils respectent la distance d'un mètre entre eux.
- Prêtres & servants doivent se **désinfecter les mains** une première fois juste avant le début de la célébration.
- **Recouvrir le calice et les ciboires** avant l'offertoire et durant toute la prière eucharistique, hormis le moment de la consécration.
- Il n'y aura **pas de geste de paix**.
- La **quête** pourra être faite normalement à l'offertoire, mais sans transmission du panier de mains en mains par les fidèles eux-mêmes.
- Les célébrants ne sont tenus de **porter le masque que lors de la distribution de la communion**, ainsi que tout autre ministre de la communion. Ils se désinfecteront une nouvelle fois les mains avant et après la distribution de la communion.
- Pour le **geste de communion**, les ministres veilleront à éviter tout contact physique avec les fidèles qui communient.
- Une distance d'1,50m sera respectée entre chaque fidèle lors de la **procession de communion**.

4/ Célébration des autres sacrements et obsèques

- Eviter **tout contact physique** (signe de croix, imposition de la main...)
- Les **onctions** seront réalisées uniquement avec un coton imbibé d'huile à usage unique et brûlé après la célébration.
- Pour le baptême, **l'eau versée pour un baptisé ne sera pas réutilisée** pour un deuxième baptême
- Se désinfecter les mains **avant les rites baptismux**.
- Pour les **obsèques**, on maintiendra la limitation des gestes en vigueur depuis le confinement.

§§§

Ces dispositions, établies en concertation avec les autorités préfectorales, sont susceptibles de faire l'objet de contrôle de leur part. Elles seront révisées en fonction des nécessités.

